Modifications apportées aux articles de la DTR dans le cadre de la concertation sur l'évolution des trames de cahier des charges des capacités constructives et de contrôle de conformité des unités de production et de stockage
(consultation du 22 avril au 12 mai)

Article 8.3.2 : Cahier des charges des capacités constructives (machines synchrones)

§3.4.4 : Fonctionnement des STEP en cas de régime exceptionnel en basse fréquence
§5 : Références

Article 8.3.4 : Cahier des charges des capacités constructives (unité de stockage non synchrone)

p.1 : Ajout page de garde
§3.2.4.2 : Mode réglage restreint à la sous-fréquence (mode LFSM-U ou LFSM-UI)